

**2LGC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 260 000 euros**  
**Siège social : RD 52 bis - La Pelouse**  
**72370 ARDENAY SUR MERIZE**

<b>DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS</b> <b>DU 06/02/2026</b>
--

LES SOUSSIGNÉS :

**Madame Charlotte CHOBEAUX**, demeurant RD - 52 Bis La Pelouse, 72370 ARDENAY SUR MERIZE,

**Monsieur Gaëtan CLEDIC**, demeurant RD - 52 Bis La Pelouse, 72370 ARDENAY SUR MERIZE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2LGC au capital de 260 000 euros, dont le siège social est RD 52 bis - La Pelouse, 72370 ARDENAY SUR MERIZE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 06/02/2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

**Monsieur Gaëtan CLEDIC,**  
**demeurant RD - 52 Bis La Pelouse**  
**72370 ARDENAY SUR MERIZE,**

Monsieur Gaëtan CLEDIC disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Gaëtan CLEDIC accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Gaëtan CLEDIC aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à ARDENAY SUR MERIZE  
Le 06/02/2026

**Charlotte CHOBEAUX**

Associée

Signé par :  
  
699979EC2B114DD...

**Gaëtan CLEDIC**

Associé

*Bon pour acceptation des fonctions de gérant*

Signé par :  
  
3D55A0D4E864471...